# Affaire Lyhanna : la plainte de la mère de Rosa contre Gérald Darmanin classée sans suite, sans recours possible (MàJ)

14/09/2026 à 22h21



## 14/09/2026

**La plainte de la mère de Rosa visant Gérald Darmanin a été classée sans suite le 8 septembre par la commission des requêtes de la Cour de justice de la République, a annoncé le procureur général près la Cour de cassation le 14 septembre. Cette décision ne peut faire l'objet d'aucun recours, rapporte ICI.**

La commission estime que ni la mise en danger de la vie

d’autrui ni la non-assistance à personne en danger ne sont caractérisées. Elle retient que la plainte ne désigne pas d’obligation particulière de prudence ou de sécurité clairement applicable au ministre et que sa conscience personnelle d’un péril imminent pour l’enfant n’est pas établie.

Me Pierre Debuisson, avocat de la mère de Rosa, dénonce une « décision lapidaire » et critique le traitement de la plainte. La mère accuse Jérôme Barella, également suspect du viol et du meurtre de Lyhanna, d’avoir violé sa fille à de multiples reprises.

ICI – 14 septembre 2026

Merci à Aero.

---

# 29/06/2026

Me Pierre Debuisson a adressé une plainte au nom de sa cliente ce lundi auprès de la Cour de justice de la République pour «mise en danger délibérée de la vie d’autrui» et «non-assistance à personne en danger». Le document vise explicitement le Garde des Sceaux.

Une semaine après les conclusions des inspections générales de la gendarmerie et de la justice, qui soulignaient les

défaillances de la chaîne judiciaire dans l'affaire Lyhanna, c'est désormais le Garde des Sceaux lui-même qui est visé. D'après des informations du *Figaro*, la mère de Rosa (*le prénom a été modifié*) a déposé plainte contre Gérald Darmanin pour «mise en danger délibérée de la vie d'autrui» et «non-assistance à personne en danger», ce lundi. Rosa, 11 ans, l'une des victimes de Jérôme Barella, avait porté plainte contre le mis en cause, neuf mois avant la mort de Lyhanna, sans que son dossier ne soit traité avec l'urgence dont il aurait dû bénéficier. […]